

Compte rendu CAPD du 21 mai 2012

Les délégués du personnel n'ont reçu par courrier leurs convocations et une partie des documents de travail que le samedi 19 mai pour une CAPD le 21 mai quand le règlement intérieur de la CAPD prévoit que, article 4, « les convocations sont envoyées à l'adresse des titulaires de la commission 15 jours avant la date de la réunion » et, article 7, les documents de travail sont adressés « aux membres de la commission en même temps que la convocation » ou à défaut « au moins huit jours avant la date de la réunion ». Compte-tenu de l'ordre du jour et de sa volonté de faire vivre au mieux le paritarisme, le SNUipp-FSU23 a décidé de participer à cette CAPD.

Audrey BLE lit la déclaration préalable du SNUipp-FSU23 :

Déclaration préalable du SNUipp-FSU23 à la CAPD du 21 mai 2012

Monsieur le Directeur Académique,

Les 5 dernières années ont été marquées par une politique antisociale qui, dans l'éducation, s'est traduite par 80 000 suppressions de postes, par la mise à distance d'une bonne part de ce qui fonde les valeurs de l'école publique : la possibilité de donner à chacun une égalité de chances quelle que soit son origine sociale, la volonté de ne laisser personne au bord du chemin, l'objectif de la réussite de tous avec les moyens de cette ambition. Après ces renoncements, après les humiliations subies par les enseignants du premier degré qui, loin d'être écoutés, ont été dénigrés au gré des besoins en communication des ministres - la polémique sur les méthodes d'apprentissage de la lecture en ayant été un édifiant exemple - voici venue une opportunité nouvelle, celle de transformer une école devenue par trop inégalitaire.

Si nous attendons beaucoup des décisions qui seront prises au niveau national, il semble aujourd'hui nécessaire d'ouvrir ou de ré-ouvrir un certain nombre de chantiers au niveau départemental dans un climat serein où le dialogue social retrouve toute sa place:

- **La formation des maîtres** : nous vous demandons de réunir d'urgence le conseil de formation qui n'a pas été réuni suite à votre décision de modifier unilatéralement la formation des professeurs des écoles stagiaires
- **La direction d'école** : il nous semble primordial d'apporter des réponses concrètes et inscrites dans la durée à ce dossier au-delà des simples constats
- **La gestion collective et le droit des personnels** :
 - **Inspection/Notation** : les injustices dénoncées jusqu'alors ne peuvent rester sans réponse
 - **Les barèmes** pris en compte dans les opérations de gestion collective des personnels (mouvement, promotions, formation continue...)
 - **Les Réunions d'Information Syndicale** : tous les personnels doivent pouvoir bénéficier des heures de RIS comme inscrit dans les textes, y compris pendant les heures devant élèves
 - **Droit individuel à la formation** : le CTSD n'a jamais été consulté quant à la mise en place de ce dispositif
 - **Mobilité des personnels** : des solutions doivent être trouvées au plus vite afin d'éviter l'immobilité des personnels et les injustices subies depuis plusieurs années
 - **Obligations Réglementaires de Service des personnels en établissements spécialisés** : ce dossier est ouvert depuis plusieurs années, des accords ont été trouvés mais n'ont jamais été mis en place
- **La mise en place de fichiers informatiques de gestion des élèves et des personnels** : les représentants des personnels et les personnels n'ont jamais été informés de la mise en place de ces bases de données informatisées. Nous demandons à ce que le CTSD soit réuni sur ces questions

Enfin, pour le SNUipp-FSU 23, la rentrée ne peut se faire dans les conditions annoncées lors des CTSD et « CDEN » de février : cette carte scolaire inacceptable et injuste doit être revue et le département doit affirmer ses besoins dans le cadre des créations de postes annoncées par le Ministère pour la rentrée 2012. Nous vous demandons donc de réunir à nouveau le CTSD pour définir ces besoins et envisager une nouvelle carte scolaire adaptée à l'objectif de réussite de tous les élèves et aux réalités du département.

L'école asphyxiée doit aujourd'hui retrouver du souffle pour se transformer. Le SNUipp-FSU 23 sera un interlocuteur exigeant et combatif pour que des mesures concrètes voient le jour dans les écoles. Pour avancer, il faudra redonner de l'envie et de la confiance.

Le SNUipp-FSU 23 espère et attend de véritables évolutions tant sur le plan du climat social et scolaire que sur les nécessaires transformations de l'école et de son fonctionnement. Les marges de manœuvre départementales sont grandes, nous portons des propositions et attendons aujourd'hui des avancées concrètes.

Le DASEN indique qu'il est en attente d'informations sur un éventuel apport en postes pour la Creuse.

1- Demande d'intégration dans le corps des PE par liste d'aptitude :

3 demandes ont été déposées mais le département n'a qu'une possibilité d'intégration dans le corps des PE par la liste d'aptitude en Creuse.

Claude JOUANNO est intégré dans le corps des PE.

Jean DUBANET et Roland REDON sont en liste complémentaire, en attendant la réponse du ministère pour les éventuels reliquats des autres départements.

Vote : Pour : unanimité

Lucile GUILLEMIN déplore qu'aucune place ne soit accordée à la Creuse au premier concours interne de recrutement des professeurs des écoles pour l'année 2012.

Lucile GUILLEMIN demande un point sur les instituteurs du département :

Il reste 5 instituteurs en activité actuellement dont les 3 demandes d'intégration.

2- Demandes de travail à temps partiel :

Temps partiels de droit :

50% : Mélanie CANO, Orian CANO, Nadine CHICAUD, Christine DUVIEUSART, Elise FORTIN, Marie-Alice JARMUSZEWICZ, Luc MARQUES, Marcelle PRESSET, Nadège RIBO, Sabrina SAINSON, Audrey THERNAUX, Camille VINTRIGNER

70% : Cédric GOURJAULT

75% : Caroline BEAUJON, Sophie FORESTIER, Céline GUICHARD-LEGRAND, Hélène JOSEPH, Élodie SEQUEIRA

80% : AIME Aurélie, Virginie ANDRIEUX-NOUHAUD, Angélique AUVITU, Coralie BAZOS, Théo BAZOS, Delphine BESSE, Laure BEURGUET, Julia BONNEAU, Frédérique BOUCHY, Anne BOUTAUD, Mélody BRAMI AGABRIEL, Laurent CASSIER, Catherine DE MOLLERAT DU JEU, Claire DEBOUT, Charlène DELOYE, Émilie DESROCHE, Solenne DIONNET, Magali ESPRIMONT, Aurore FOULATIER, Magali FRANCOIS GERARD, Sandra GUIDINI, Aurora JAGAILLE, Sandrine LABRO, Marylène LANA, Aurélie LE BRAS, Valérie MAFAITY, Carole MAZOUA, Delphine PINAUD, Séverine ROCHER, Marianne ROUCHON, Laurent ROULIER, Karine RUBY, Carole RYDER, Marie SABOURIN, Amélie TOMATIS, Emilie VANCAMPEN, Manon VIPREY, +1

Le DASEN précise que certaines modalités pourraient changer en fonction des postes obtenus au mouvement, notamment pour les brigades mobiles de remplacement, le DASEN considérant que le 80% hebdomadaire n'est pas compatible avec ce type de poste. Une réserve est également apportée au cas de Cédric GOURJAULT pour l'organisation hebdomadaire d'un temps partiel à 70%.

Vote : Pour : unanimité

Temps partiels sur autorisation :

Le DASEN indique avoir reçu un courrier de l'UNSA demandant la possibilité d'obtenir un 80% non annualisé sur autorisation : il indique ne pas avoir trouvé dans ces arguments de raison de changer de position.

Le SNUipp-FSU demande l'application sans restriction des droits des personnels, à savoir que le DASEN accepte aussi le 80% non annualisé pour les demandes sur autorisation. En effet, la justification du DASEN pour refuser est de dire que c'est dans l'intérêt du service. Or l'organisation du 80% non annualisée poserait moins de problème aux services, à notre avis, et cela permettrait aux collègues qui n'ont pas obtenu leur permutation une amélioration de leurs conditions de travail.

Maryse PASQUET rappelle que le 80% sur autorisation n'est possible pour l'instant que sur une modalité annualisée.

Fabrice COUEGNAS demande ce qui justifie la différence avec les temps partiels de droit sachant que cela restreint le nombre de collègues sur certaines périodes : les collègues qui se voient refuser un 80% non annualisé basculent généralement sur un 75%. Le département se prive ainsi de périodes d'activité des collègues concernés alors qu'elles permettraient notamment d'augmenter les décharges des directeurs à 1 et 3 classes ou encore la formation continue par la libération des BMFC.

Le DASEN va effectuer des simulations sur la question et répondra ultérieurement.

M. Hélène MICHAUD demande un temps partiel à 75% sur le poste de direction de la SEGPA d'Aubusson. Le DASEN pense que cette modalité est difficile à mettre en place actuellement et sursoit à la décision.

Demandes de réintégration à temps plein (pour information) :

Guillaume CLAVE, Élise DESMAZES, Stéphanie DETOUR, Nathalie GROZIEUX DE LAGUERENNE, Sandrine BROUSSAUD-BRIAT, Patricia LAVERGNE, Alexandra MALETERRE, Delphine ROMANET, Florence SCOT, Vanessa VERGEON, Céline VIEIRA DO VALE

Le DASEN indique qu'en 2011-2012 il y avait 71 demandes de temps partiel, et 84 demandes pour 2012-2013.

Les temps partiels sur autorisation et les cas particuliers (demande maintenue de 80% sur autorisation, demande de 80% pour création d'entreprise, ...) seront réexaminés à la prochaine CAPD.

Sur une situation particulière soulevée par le SNUipp-FSU23 concernant la réintégration à temps plein aux trois ans de l'enfant Maryse PASQUET précise que sans information ou demande de l'enseignant, le temps partiel court jusqu'à la fin de l'année scolaire, mais que la réintégration est possible à la date anniversaire des 3 ans de l'enfant. Ceux qui en ont fait la demande suffisamment tôt seront réintégrés aux trois ans de l'enfant.

3- Demandes d'EXEAT-INEAT :

Le DASEN propose 7 EXEAT pour la Haute-Vienne, 4 pour la Corrèze, 4 pour le Puy-de-Dôme. Ces personnels sont classés par le barème.

Fabrice COUEGNAS demande qu'il y ait au minimum 10 EXEAT accordés pour la Haute-Vienne, 6 pour la Corrèze et 6 pour le Puy-de-Dôme, conformément aux objectifs du groupe de travail du 19 Avril 2012.

Le DASEN répond qu'il ne veut pas donner de faux espoirs aux collègues et qu'en tant que gestionnaire il ne veut pas faire partir plus de personnes pour le moment. Toutefois il accepte d'ajouter trois personnes sur liste complémentaire pour la Haute-Vienne et deux pour la Corrèze.

7 demandes d'EXEAT ont été accordées pour la Haute-Vienne:

Laurent ROULIER 623, Céline BONNAFOUS 623, Sandra GUIDINI 618,5, Fabienne CLAUDAUD 613, Patricia LAVERGNE 611,66, Christelle LENIAUD 610, Aurore JAGAILLE 598

4 demandes d'EXEAT ont été accordées pour la Corrèze :

Isabelle YEUX 564, Aurélie SAUTAREL 561, Marie-Pauline TEXIER 535, Carine LACHAUD 528

Vote : Pour : unanimité

3 personnels sont placés sur liste complémentaire pour la Haute-Vienne: Cécile LAVERGNE 596, Isabelle ANDRIEUX 593, Pascaline HOLLAENDER 593

2 personnels sont placés sur liste complémentaire pour la Corrèze: Elise FORTIN 445, Marcelle PRESSET 411

Vote : Pour : unanimité

4 demandes sont accordées pour le Puy-de-Dôme : LECLER Claudine 631, DUPIC Amélie 586, MONNET Véronique 575, MARINIER Dominique 438

Le SNUipp-FSU demande une liste complémentaire pour le Puy-de-Dôme pour : LONCHAMBON Virginie 428, SERMENT Marie-Céline 388. Le DASEN accorde la liste complémentaire en émettant une réserve sur la capacité du Puy-de-Dôme à accueillir autant de personnels.

Le DASEN accorde 5 EXEAT pour rapprochements de conjoints hors académie et départements limitrophes :

CHAPELAN Caroline AIN 608, CHARTIER Audrey INDRE ET LOIRE 538- LOIR ET CHER 528, BOUCHARD Agnès LANDES 327, VANDENEYNDE Sonia ARIEGE 321, VACHON Aurore VIENNE 279

Le SNUipp-FSU23 demande que l'ensemble des rapprochements de conjoint obtienne un EXEAT (7 collègues supplémentaires sont concernés), le barème n'étant pas pertinent puisque les collègues demandent des départements différents. Fabrice COUEGNAS indique que de nombreuses CAPD vont se tenir dans les jours qui viennent et l'absence de prise de décision de la Creuse risque de les pénaliser dans leurs demandes de mutation.

Le DASEN propose de demander au recteur au vu des départs favorables vers d'autres départements d'accorder d'autres EXEAT.

Vote : Pour : unanimité

Le SNUipp-FSU23 déplore que l'absence de mobilité dans les permutations ne permette pas de prendre en compte l'ancienneté de la demande pour les motifs autre que rapprochement de conjoint. Ainsi, par exemple, un collègue célibataire ou un couple de Creusois sont « condamnés » à faire l'ensemble de leur carrière dans le département.

Le DASEN n'est pas hostile à ouvrir la discussion et propose de faire un état des situations pour trouver des solutions.

Une demande d'un motif social est également accordée.

Rappel des demandes d'INEAT accordées : Anne-Claude BONIN (89), Isabelle DREVET-FAILLON (976), Thomas FAILLON (976)

Le SNUipp-FSU ne comprend pas la frilosité du DASEN à accorder plus d'INEAT et d'EXEAT. Fabrice COUEGNAS indique qu'il est très étonnant de ne pas donner l'EXEAT à des personnels qui souhaitent quitter le département quand d'autres qui souhaitent vivre et travailler dans ce département n'obtiennent pas l'autorisation d'y entrer : à ce jour, seuls 3 INEAT sont accordés alors que 10 collègues souhaitent intégrer la Creuse en vœu 1. Cette position est d'autant plus étonnante qu'elle ne modifie pas le budget académique. On s'éloigne des engagements pris à savoir que la Creuse devait devenir « la porte d'entrée dans l'Académie !!! » *Faudrait-il encore ouvrir la porte...*

4- Candidatures sur postes à responsabilités particulières :

Le SNUipp-FSU23 rappelle qu'il est contre le principe des postes à responsabilités particulières et considère que l'ensemble de ces postes pourrait être intégré au mouvement principal : c'est pour cela qu'il s'abstiendra.

Poste CPC EPS Aubusson : Benjamin LAVAL (V1) Avis favorable de l'IEN, titularisation sous réserve de l'obtention du CAFIPEMF

Vote : Pour : 5 (Administration), Abstention : 5 (SNUipp-FSU)

Le DASEN soulève le problème du poste actuel du candidat, bloqué depuis 3 ans, qui pourrait être libéré. Le SNUipp-FSU23 indique que dans le barème des mises en situation est inscrit que l'on garde le bénéfice de la titularisation un an.

Le DASEN propose que l'on garde le bénéfice de son poste dans le cas de mises en situation au maximum deux ans.

Vote : Pour : unanimité

Postes EMALA : Francis LARPIN (V1), Jean-Marc LEONARD (V1), Fanny LAPORTE (V1), Fanny LAURICISQUE

Vote : Pour : 5 (Administration), Abstention : 5 (SNUipp-FSU)

Poste coordonnateur RRS : Christiane ROURRE (V1), Fanny LAURICISQUE (V1)

Christiane ROURRE : 86,697 de barème (dont 13/20 de note d'entretien)

Fanny LAURICISQUE : 67 de barème (dont 14/20 de note d'entretien)

Le DASEN propose de retenir la candidature de Fanny LAURICISQUE au vu des résultats de la commission et de placer Christiane ROURRE en liste complémentaire.

Sandrine GORGEON précise que pour ces postes, le barème, pourtant voté en CAPD ($AGS+2 \times \text{Note}+2 \times \text{Note d'entretien}$), n'est pas respecté, le DASEN décidant arbitrairement de ne prendre en compte que la note de l'entretien. Ceci n'est pas acceptable et va à l'encontre du respect des personnels, des délégués du personnel et des règles paritairement fixées. Le DASEN prend acte du désaccord mais maintient sa position en indiquant que le classement a été effectué par la commission d'entretien.

Fabrice COUEGNAS déplore que la commande ait été mal précisée : la commission d'entretien, compte-tenu du barème en vigueur, aurait dû fournir un élément de barème et non un classement.

Fabrice COUEGNAS indique que le DASEN va à l'encontre de l'essence même du paritarisme qui consiste à définir des règles de gestion collective des personnels en instance paritaire et à les appliquer par la suite à l'inverse d'une gestion managériale prévalant dans le secteur privé où le contrat et l'entretien individuel sont les outils de recrutement du DRH.

Le DASEN propose de voter pour ou contre la nomination de cette personne. Devant cette provocation, les représentants du personnel quittent la séance.

Poste animateur TICE : Jean-Luc ROUBY (V1)

On peut s'étonner que la plupart des postes à responsabilités particulières n'ayant qu'un seul candidat n'ait pas fait l'objet d'un entretien ... SAUF UN !?

5- Questions diverses

Le SNUipp-FSU23 avait déposé des questions diverses et ne manquera pas de les envoyer au DASEN pour obtenir des réponses.

Pour le SNUipp-FSU23, les délégués du personnel : Fabrice COUEGNAS, Sandrine GORGEON, Christophe RUBY, Audrey BLE, Alain FAVIERE, Lucile GUILLEMIN, Julien COLOMBEAU, Luc MARQUES

SNUipp - FSU